

Image not found or type unknown



Récupération de congés suite à un at

Par **vincent**, le **08/06/2012** à **12:58**

Bonjour,
Suite à un AT je suis resté chez moi pendant 14 mois.
Quand j'ai réintégré mon travail, mon administration m'informe que j'ai des récupérations de congés ou autres à récupérer.
Le souci c'est que l'on m'impose 25 jours, alors que quand je fais le décompte, je m'aperçois que j'ai beaucoup plus de journées à récupérer.
Ma question est: n'y a-t-il une loi précise pour ce genre de problème? Je suis fonctionnaire territorial.
merci